



DEFINITION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES AU CGM DU NF DTU 31.2 ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES CI-DESSOUS

1 - Parement mural intérieur : 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage (conforme au NF DTU 25.41)

2 - Contre ossature intérieure : Epaisseur tasseaux \geq profondeur des boîtiers d'encastrement moins épaisseur(s) plaque de plâtre, avec 25mm mini - compatible classe d'emploi 2

3 - Complément d'isolation par l'intérieur : Isolant semi rigide selon NF DTU 25.41

4 - Pare-vapeur : $S_d \geq 18m$

5 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA) : Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 6 maxi - C18 ou D18 mini - Compatible classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

6 - Isolant : Semi rigide selon NF DTU 31.2 ou selon DTA

7 - Voile travaillant : Epaisseur hors zone sismique : Contreplaqué type 3S ép $\geq 7mm$ - OSB3 ép $\geq 9mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 10mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$

Epaisseur en zone sismique : Contreplaqué type 3S ép $\geq 9mm$ - OSB3 ép $\geq 13mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 13mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$

8 - Pare-pluie : $S_d \leq 0.18m$

9 - Ossature secondaire : Bois ou métal - en pose verticale ou à double réseau (ossature et contre-ossature) fixée au droit des montants en conformité avec les DTUs et Avis Techniques des bardages et permettant la ventilation du complexe entre le nu intérieur du bardage et le pare-pluie.

10 - Bardage ventilé : Bardage ventilé suivant NF DTU ou DTA ou Avis Technique.

MUR EXTERIEUR TYPE 4: Isolant en âme et doublage intérieur

30/01/2023

ME04-01

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

catalogue-bois-construction.fr